

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 20 - septembre 2003

Éditorial

Par Jean GRIESMAR, secrétaire général

Pascal et la Commission européenne

Après la diffusion du projet de Constitution préparé par la Convention européenne et dont la première version faisait l'impasse sur les questions linguistiques et culturelles, a été annoncée une « version ultime » qui prévoit un droit de veto des États membres pour « certains accords commerciaux internationaux concernant les services culturels ou audiovisuels ». On souhaiterait disposer du texte exact de cet ajout, mais son existence ne peut être contestée puisque le président de la République y a fait allusion dans son allocution du 14 juillet.

Toutefois, en l'état actuel de nos informations, il apparaît que la plus grande vigilance continue à s'imposer à ce sujet. En effet, il n'est question que des services culturels et audiovisuels, ce qui est capital mais ne concerne pas nécessairement la question des langues.

D'autre part, une longue expérience nous a appris que la Commission européenne enfreint allègrement les compétences nationales en matière linguistique par le biais de ses règlements en matière économique et commerciale : nous connaissons les manœuvres déployées pour faire inclure dans les marques (dont la dénomination est libre) des mentions annexes rédigées en anglais ; nous connaissons aussi ses règlements sur l'étiquetage qui, sous prétexte d'autoriser l'usage d'une « langue facilement compréhensible », tendent en fait à imposer l'usage de l'anglais aux consommateurs français en dépit des désagréments et parfois des dangers que comporte cette pratique.

Autrement dit, si la mention implicite du respect de la diversité culturelle dans la Constitution européenne peut être utile, il faudra veiller à ce que ses effets ne soient pas annihilés par l'application de règlements commerciaux inspirés d'un libéralisme intolérant et dévoyé. Ce mélange des genres résulte en effet d'une véritable perversion du jugement de la part de gens qui n'ont jamais lu ou médité Pascal. Tout le monde connaît la phrase : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. » Et Pascal a précisé sa pensée : « Le cœur a son ordre ; l'esprit a le sien qui est par principe et démonstration, le cœur en a un autre. » Transposons sans infidélité : la culture et la langue tiennent au cœur de l'homme et sont d'un autre ordre que l'économie et n'obéissent pas aux « principes et démonstrations » de celle-ci.

Un pas dans la bonne direction a peut-être été effectué, mais les menaces sur notre langue et notre culture en Europe ne sont pas évanouies. Plus que jamais, la vigilance est à l'ordre du jour.

ALF gagne son recours et remporte une importante victoire : le Conseil d'État vient d'annuler la fameuse « circulaire Tasca » du 20 septembre 2001 sur les pictogrammes ; les Français ne sont plus des pithécanthropes !

Raison de plus pour adhérer à ALF ! Amenez vos amis ! Lire en page 2

Sommaire

ÉDITORIAL	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS	2
ALF gagne son recours... ..	2
Le français dans nos grandes entreprises	2
Remarques utiles d'une voix française et européenne..	2
La France et la diversité culturelle dans le monde	3
LA VIE DE LA LANGUE.....	4
Europe, terre des langues	4
Un grand débat au Parlement... ..	2
Du côté de la Répression des fraudes.....	5
Au ministère de l'Intérieur.....	6
LE COURRIER DES LECTEURS	7
L'ACTUALITÉ DE NOS PARTENAIRES	10
LA VIE DE L'ASSOCIATION	11

Avenir de la langue française
Président de l'association : Albert Salon
Directeur de la publication : Jean-Jacques Méric
Comité de rédaction : Marie-Claire Bernier, Marc Bonnaud, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Thierry Priestley, Albert Salon, Anne Souriau
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 www.avenirlanguefrancaise.org
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 30 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 15 €

Notre combat : ses acteurs

ALF gagne son recours et remporte une importante victoire : le Conseil d'État vient d'annuler la fameuse « circulaire Tasca » du 20 septembre 2001 sur les pictogrammes

Le Conseil d'État vient d'annuler une circulaire du 20 septembre 2001 qui autorisait l'information du consommateur par des desins et pictogrammes « pouvant être accompagnés de mentions en langue étrangère non traduites en français ».

Cette circulaire était en contradiction flagrante avec la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française et contribuait à une

régression de notre langue dans des domaines touchant l'ensemble des consommateurs, c'est-à-dire de la population.

Les associations de défense et de promotion de la langue française ont donc réagi contre ce renoncement face aux pressions des groupes marchands internationaux, et elles ne peuvent que marquer leur satisfaction devant la décision salutaire du Conseil d'État. Elles

souhaitent vivement que cet exemple inspire désormais aussi bien le gouvernement français que les institutions européennes, afin que les questions linguistiques et culturelles ne soient plus traitées en fonction d'intérêts économiques et commerciaux que leur légitimité ne doit pas autoriser à régir les domaines de la pensée et de la communication entre les citoyens.

Le français dans nos grandes entreprises

M^{me} Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication de 1997 à 2002, a été chargée par son successeur rue de Valois d'une étude sur les pratiques linguistiques des entreprises françaises. Elle a notamment consulté les associations de défense et de promotion du français en la personne des présidents d'ALF et de DDC, à qui elle a aimablement envoyé une copie de son rapport.

Ce rapport confirme ce que nous dénonçons :

- la loi du 4 août 1994, bien moins complète, contraignante et efficace que la loi 101 du Québec, reste à peu près appliquée en droit du travail dans des domaines limités : contrats, sécurité, hygiène, discipline... ;

- elle est ignorée dans les autres domaines de l'entreprise, le pragmatisme tendant vers l'emploi de l'anglais, croissant avec l'internationalisation des firmes et de leurs marchés ;

- cette évolution des trente dernières années est parfois saluée et renforcée par des patrons partisans du tout-anglais, mais plus généralement jugée inévitable comme un phénomène naturel, même lorsqu'elle est déplorée ;

- souvent, un vague sentiment de culpabilité amène les dirigeants des entreprises les plus internationalisées et anglicisées à « faire des gestes » pour la France et le français, en matière de formation d'étrangers, d'appui au réseau culturel français à l'étranger...

M^{me} Tasca juge que la situation n'est pas nécessairement irréversible, à condition que les pouvoirs publics français — souvent les premiers coupables — donnent eux-mêmes l'exemple, promeuvent le plurilinguisme, et développent les efforts actuels en faveur de la diversité linguistique et culturelle dans les négociations européennes et mondiales (UNESCO).

La rédaction

Remarques utiles d'une voix française et européenne

À la suite du dernier 20 mars, date à laquelle nous célébrons la Journée internationale de la Francophonie, le *Magazine de l'union*, publication du parti UMP (Union pour un mouvement populaire) présidé par l'ancien Premier ministre Alain Juppé, a publié dans son n°3 du 5 mai 2003 une « interview » de M^{me} Isabelle Caullery, députée européenne, invitée à répondre aux trois questions suivantes :

- qu'est-ce que représente la Francophonie d'aujourd'hui ?

- quel rôle est amenée à jouer l'UMP au sein de la Francophonie ?

- n'y a-t-il pas, dans la Francophonie, un risque de dissolution de l'identité française dans un ensemble plus vaste ?

Il nous paraît utile de résumer ici les réponses données à ces trois questions par

l'honorable parlementaire européenne.

Sur le premier point, M^{me} Caullery a rappelé que l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie), qui groupe 56 États ou gouvernements, est un « espace géographique privilégié favorable à la démocratie, à la diversité culturelle, à la paix, à la prévention des conflits ainsi qu'à la solidarité qu'induit le développement ».

Sur le deuxième point, la députée européenne a rappelé qu'elle a mis sur pied, à l'UMP, un secrétariat national « chargé de la francophonie et de l'identité française face à la mondialisation », où l'on est conscient de l'importance de la défense de notre langue « dans toutes les manifestations de la vie publique (enseignement, entreprises, institutions, recherche...) ». Elle a mentionné aussi l'existence de l'Association des

parlementaires francophones ainsi que la création au Parlement européen d'un intergroupe « francophonie et diversité culturelle ». À quoi elle ajoute cette utile mise en garde : « Chaque fois que notre industrie, notre recherche, notre culture abandonnent le français comme langue d'usage, c'est un peu de la francophonie et de la France qui disparaît. »

Sur le troisième point enfin, M^{me} Caullery a été formelle : « L'espace francophone ne peut que conforter l'identité française, il est un élément de notre force en Europe, de notre ouverture sur le monde. »

Puissent les espoirs et les avertissements de notre compatriote être entendus à Paris ainsi qu'à Strasbourg ou Bruxelles, villes francophones !

C. D.

Ce texte d'une intervention au colloque du 23 mai à Lyon sur la diversité linguistique et culturelle, repris sous une forme différente lors de la table ronde sur « la Francophonie et l'Europe », au nom de l'association partenaire FFI-France, organisée le 29 juin 2003 par le Festival du Livre de Nice, peut servir d'argumentaire à tous les membres d'ALF qui souhaiteraient traiter ce sujet et s'en servir à l'égard de leurs amis et contacts parlementaires et journalistes. Merci à vous tous de nous donner vos avis et contributions sur ces thèmes.

« La France et la diversité culturelle dans le monde »

La France, dans sa tradition de « France contre les empires » et de « France contre les robots » (Bernanos), a toujours fait le choix d'un monde multipolaire. Elle vient encore d'illustrer ce choix à propos de la guerre américaine à l'Irak. Elle a une responsabilité importante dans le maintien de la diversité linguistique et culturelle du monde, dans la lutte contre l'appauvrissement, l'uniformisation et la forme impériale de la mondialisation. Contre l'Empire actuel, auquel une tradition collaborationniste de beaucoup de nos élites la pousse à s'abandonner. L'exercice de cette responsabilité suppose que la France sorte davantage de ses ornières présentes, adopte une nouvelle politique et promeuve, chez elle d'abord, puis en Europe et au niveau mondial, la diversité linguistique et culturelle, à l'aide d'instruments adaptés.

1° D'abord en France même :

- Une politique linguistique interne : reconquête du terrain perdu par la langue française au profit de l'anglo-américain dans des secteurs vitaux de l'activité nationale ; politique équilibrée en matière de langues régionales ; diversification plus réelle de l'enseignement des langues étrangères.

- Une politique française de la Francophonie-Communauté (voir le livre *Les Défis de la Francophonie* de MM. Arnaud, Guillou et Salon, Alphonse Max Milo, Paris 2002) axée notamment sur la mise en œuvre d'une véritable solidarité pour le développement, une concrétisation exemplaire du dialogue des cultures (thème de Beyrouth) en France et dans toute la Francophonie, et des mesures spécifiques de circulation des personnes et des biens et services culturels dans cette communauté.

- Un premier instrument : l'inscription de la Communauté francophone dans la Constitution française, pendant à l'Europe, selon la formule de Maurice Schumann de 1995 : « **La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération.** »

- Un deuxième instrument : un ministère de la Langue française, de la Coopération et de la Francophonie, doté de pouvoirs et de moyens accrus.

- Un troisième instrument : la création, au château de Villers-Cotterêts, annexe de la future Maison de la Francophonie, d'un « Forum culturel mondial », sorte de Porto Alegre spécialement consacré à la lutte pour la diversité linguistique et culturelle du monde.

2° Propositions de la France pour une nouvelle politique et de nouveaux instruments en Europe :

Il est de plus en plus évident, à la suite de l'affaire irakienne, que le maintien des voies et voix originales de la France, voire du rayonnement mondial de sa langue et de sa culture, ainsi que de ses liens privilégiés avec l'ensemble géolinguistique et géopolitique de la Francophonie, paraît difficilement compatible avec, non pas une coopération intra-européenne très forte, mais avec la forme de fédéralisme qui se dessine actuellement. Il apparaît donc nécessaire que les principes de diversité linguistique et culturelle tels qu'ils figurent dans les résolutions adoptées en février 2002 par le Forum social mondial de Porto Alegre et dans la Déclaration du Sommet francophone d'octobre 2002 à Beyrouth s'appliquent d'abord à l'Europe, dont l'essence même est et doit rester la diversité de ses langues et de ses cultures.

La France doit donc s'attacher à faire ancrer ces principes, notamment celui du plurilinguisme, dans l'instrument de l'éventuelle « Constitution européenne » (ou plutôt dans un « Traité fondateur » tenant mieux compte des volontés et intérêts des États), en ce qui concerne tant le livre et l'écrit que la création et la diffusion audiovisuelles.

La France devrait, dès maintenant, signifier à Bruxelles qu'elle rejette toute intervention extérieure dans sa législation linguistique interne (exemple de l'étiquetage des produits alimentaires en juillet 2002...) et que ses administrations retourneront aux expéditeurs tous documents qui leur parviendront exclusivement en anglais en contrevenant à la propre réglementation européenne.

3° Pour de nouveaux instruments internationaux :

L'essentiel est que les langues et les cultures, comme les autres « biens communs de l'humanité » tels l'air et l'eau, échappent aux négociations commerciales internationales, notamment au sein de l'OMC. Ce ne sont pas des marchandises comme les autres. Il convient :

- de continuer la collaboration instaurée dans ce domaine entre la France et le Québec (précurseur de « l'exception culturelle » dans les négociations de l'ALENA), poursuivie lors du Sommet francophone d'octobre 1993 à Maurice, puis au Forum social mondial de février 2002 à Porto Alegre, et au Sommet francophone d'octobre 2002 à Beyrouth ;

- de s'appuyer vigoureusement sur les résolutions précitées et de préférer la notion d'« exclusion culturelle » (les produits culturels sont à exclure des négociations de l'OMC) à celles d'« exception culturelle » et, *a fortiori*, de « diversité culturelle » ;

- de maintenir la mobilisation des membres de la Francophonie autour de la déclaration de Beyrouth, particulièrement face au projet AGCS (« Accord général sur le commerce des services » signé en 1994 à Marrakech dans le cadre du Cycle de l'Uruguay de l'ancien GATT) ;

- de ne pas abandonner à la seule UNESCO le soin de produire un texte ou une institution de protection de la (vague...) « diversité culturelle », en raison des forces dominantes qui y agissent ; il y a là un risque grave de dilution et d'échec ;

- de veiller, en conséquence, lors des réunions de 2003 à l'UNESCO puis à Genève, au contenu, à la valeur juridique propre, et contraignante, de la « convention internationale sur la diversité culturelle » que l'UNESCO a été chargée de préparer.

Cette affaire de diversité linguistique et culturelle, liée, pour nous Français, au maintien de notre langue, de notre voix dans le monde, et de nos liens avec la Francophonie, est un défi existentiel. Nous devons choisir clairement entre la politique ainsi esquissée d'une part, et l'Europe fédérale et la soumission à l'Empire actuel d'autre part. L'Europe fédérale, élargie jusqu'à inclure la Turquie, apparaît en effet de plus en plus clairement – surtout à la lumière des événements d'Irak – non pas comme un contrepoids mais comme un calque de l'OTAN, une annexe et un prolongement des États-Unis d'Amérique. Dans les domaines abordés ici, nous voyons bien que l'abandon de ce que nous sommes n'aurait aucune contrepartie satisfaisante. Il est temps pour la France de choisir clairement la Francophonie, parallèlement à la construction d'une Europe des Nations, non fédérale.

Albert Salon, ancien ambassadeur, président du FFI-France

La vie de la langue

Europe, terre de langues

L'Europe n'est pas la terre d'une langue unique

Il y a peu, on lisait un article d'un grand quotidien national où l'auteur glissait la formule « l'anglais, qui va devenir la langue de l'Europe ». Qu'elle veuille être une prédiction, une affirmation ou encore une envie, cette phrase interpelle et pousse à la réflexion : l'Europe peut-elle, doit-elle se construire autour d'une seule langue ? Il y a là un vrai sujet de thèse et de débats, portant sur les mille avantages et inconvénients de l'unicité ou de la multiplicité des langues.

Il y a bien sûr le modèle américain, où, sauf erreur, le vote sur le choix de la langue se serait fait à l'époque avec une seule voix de différence à l'avantage de l'anglais sur l'allemand. On parle donc anglais aux États-Unis. Pourtant, ici et là, dans les États les plus ouverts à l'immigration, on parle aussi espagnol. Il y a aussi l'exemple de la Chine, où l'on écrit la même langue dans tout le pays. En fait, cette vision est un peu simpliste, car si l'écriture est très homogène, les langues parlées diffèrent beaucoup entre le cantonais et le mandarin par exemple.

A contrario, de nombreux pays affichent leur multilinguisme en Europe, la Belgique, la Suisse, l'Irlande, et bien d'autres en Afrique et en Asie. C'est une donnée de leur histoire et de leur volonté de préserver la diversité plutôt que d'imposer une unicité.

Les exemples sont foison, avec quelques constantes : d'une part l'unicité absolue d'une langue dans un territoire assez vaste n'existe guère et d'autre part la masse des personnes qui parlent une langue dans un pays est un fait incontournable que l'on ne peut pas balayer d'un trait de plume en leur imposant une autre langue.

Ainsi, qu'une langue soit en passe de devenir « la langue de l'Europe » est en fait une affirmation incongrue. L'Europe, c'est bientôt 460 millions d'habitants dont seulement 13 % ont l'anglais comme langue maternelle, et ensuite c'est plus de 20 langues différentes. À l'heure où l'on cherche plutôt à préserver les cultures et les langues régionales, imaginer un programme européen de « langue unique » paraîtrait un programme politique à tout le moins hors du temps.

Il faut donc avoir le propos clair : l'Europe n'est pas en passe d'avoir une langue unique. L'Europe va rester et pour longtemps une terre de diversité de langues.

D'ailleurs, si encore une telle décision d'imposer une langue unique devait être prise, le choix ne se limiterait pas à l'anglais. Si l'on devait voter en Europe entre nos langues, le choix serait très large et, de par la loi du plus grand nombre, c'est l'allemand qui aurait les plus fortes chances d'être démocratiquement choisi.

Comment faciliter la vie des Européens entre eux ?

Il faut donc reprendre la question et bien poser le problème. Pour bâtir l'Europe, que faire du côté des langues ? Il faut bien dire « pour bâtir l'Europe », et non pas poser la question d'une manière biaisée « pour former des hommes et des femmes d'affaires internationaux ». Ceux-là, les gens d'affaires internationaux, doivent apprendre l'anglais, bien sûr sans dédaigner l'espagnol, le russe ou le japonais... si leur carrière internationale les y amène. Non, il ne s'agit pas ici de cette

catégorie très limitée de nos populations que sont les représentants internationaux, qui auront à rencontrer leurs *alter ego* représentants internationaux coréens, brésiliens ou indonésiens. Entre représentants du commerce mondial, on utilise le plus souvent un anglais limité d'ailleurs à un petit millier de mots.

Non, il s'agit uniquement de se demander comment faciliter les contacts des Européens moyens, des vacanciers, des commerçants, des frontaliers, des médecins, des chercheurs, des journalistes européens...

La réponse est naturellement compliquée, diverse et évolutive, et elle nécessite des décisions politiques. Mais cette réponse est assez simple à exposer : entre Européens, parlons les langues de nos voisins européens, sans nous mettre à parler chacun 20 langues différentes mais en promouvant l'apprentissage des langues les plus parlées en Europe, en particulier dans les pays immédiatement voisins.

Plus il y aura d'Européens parlant la langue de leurs voisins proches, plus les échanges européens en seront facilités.

Une langue étrangère est un effort au niveau de l'Éducation nationale et un effort au niveau des enfants qui doivent l'apprendre. Comme la réussite dans cet apprentissage est loin d'être assurée à 100 %, il est impératif de chercher les solutions qui réduisent les efforts et augmentent le taux de réussite.

S'agissant d'efficacité et de nombre de locuteurs, il faut partir des données : l'allemand totalise en Europe élargie 90 millions de locuteurs, le français 70. Ces deux langues sont comprises par 45 % de l'Europe. Un programme qui développerait l'apprentissage du français en Allemagne et de l'allemand en France serait 10 fois plus efficace pour les échanges de ces 160 millions de locuteurs qu'un programme fondé sur l'apprentissage de l'anglais. Ce fait est incontournable parce que, pour tout un chacun en France, il vaut mieux avoir affaire avec un touriste allemand qui balbutie quelques mots en français qu'avec le même touriste allemand balbutiant des bribes d'anglais devant un Français qui n'en connaît guère plus. Et ce qui vaut en France vaut bien sûr de manière symétrique outre-Rhin !

Avec le faible taux de réussite habituel à l'apprentissage des langues, le pourcentage de communication entre les 160 millions d'européens germanophones et francophones restera limité à 4 % s'ils ont appris l'anglais (20 % de Français maîtrisant l'anglais rencontrant 20 % d'Allemands maîtrisant l'anglais). Par contre, si ces mêmes Français avaient appris l'allemand, et les Allemands le français, le taux de communication passerait de 4 % à près de 40 % parce qu'aux « bons élèves » maîtrisant chacun la langue de l'autre, s'ajouteraient les bataillons d'élèves moins doués en langue qui auraient la chance de rencontrer de l'autre côté de la frontière un « bon élève d'en face ».

Et puis l'arithmétique n'est pas tout ; moi, Français, j'aime autant qu'on me parle ma langue, même un peu écorchée ! Ayons la simplicité de croire que les Allemands, Espagnols et autres Italiens, eux aussi, aiment bien que l'on parle leur langue.

L'Allemagne, avec la langue la plus parlée en Europe, et la France, avec la deuxième langue, de surcroît pays voisins, se doivent de faire l'effort de promotion réciproque de la politique d'apprentissage de la langue des voisins immédiats.

La construction de l'Europe serait facilitée par un programme de forte incitation à l'apprentissage de l'allemand en France et du

français en Allemagne, programme qui se doit pour conserver l'esprit de la multiplicité des langues d'être sans obligation pour laisser leur place à l'italien, à l'espagnol, etc.

Le programme pourrait se fonder sur l'introduction de l'apprentissage obligatoire en CE1 d'une langue européenne autre que l'anglais tout en gardant l'anglais obligatoire en 6^e. Ainsi nos enfants auraient leur cursus anglais comme souhaité par de nombreux parents mais avec une seconde langue commencée avec un peu d'avance, l'allemand, l'italien, l'espagnol. Ceci parce qu'une seconde langue commencée trop tard (en 4^e) a vraiment très peu de chances d'être apprise et que nous voulons une seconde langue européenne, au sens de « seconde nature », pas au sens de laissée pour compte.

Toujours dans le même esprit, il pourrait y avoir une révision des règles qui régissent les informations dans les compagnies de transport. La règle pourrait être d'afficher obligatoirement dans deux langues européennes des deux pays voisins les plus peuplés ou les plus proches géographiquement. C'est d'ailleurs ce que faisait la SNCF naguère : quand il s'agissait d'écrire qu'il était dangereux de se pencher au dehors, elle l'écrivait en français, allemand, anglais et italien, « *è pericoloso sporgersi* ».

De même, dans les avions en Europe, les annonces (et elles ont souvent un caractère sécuritaire) ne devraient pas se contenter de la règle actuelle : la langue de la compagnie plus l'anglais. Cette règle aboutit à des situations inadmissibles où certaines compagnies ne

parlent qu'anglais. La règle devrait être : les deux langues des pays d'origine et de destination de l'avion (la majorité des passagers).

Enfin, les techniques évoluant vite, on pourrait aussi développer un programme de recherche sur la traduction simultanée techniquement assistée. Les traductions faites par les ordinateurs, si elles ne sont désormais plus aussi simplistes et risibles qu'il y a quelques années, ne sont pas encore des outils couramment utilisables. Néanmoins, les progrès techniques aidant, il sera un jour possible de disposer d'un outil aussi léger qu'un téléphone portable et qui traduira nos propos dans la langue de notre choix, du hongrois au grec, du tchèque au flamand ou de l'irlandais au finnois. Si un tel programme doit aboutir, qui mieux que l'Europe est à même de le mener à bien ?

Ces idées ne vont pas dans le courant des idées actuelles et de leur mise en pratique dans de nombreux établissements scolaires en France. Sous la pression des parents d'élèves, des établissements ferment l'une après l'autre leurs classes d'allemand, d'italien... Néanmoins, une prise de conscience et une valorisation des autres langues européennes est tout à fait possible. La défense du français et de sa place en Europe ne peut pas être une défense hégémonique, elle passe par la défense de la pluralité et par la défense des autres grandes langues européennes que sont l'allemand en premier lieu, puis l'italien et l'espagnol.

Didier Fremaux

Un grand débat au Parlement sur la politique linguistique de la France ?

ALF a estimé un tel débat nécessaire, avant les grandes échéances européennes de 2004.

Nous avons donc saisi de ce projet M. Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, et M. Christian Poncelet, président du Sénat. Nous espérons être reçus bientôt à ce sujet.

Nous avons recueilli l'appui de plusieurs parlementaires (MM.

Jacques Myard, Bruno Bourg-Broc, et bien d'autres...), des présidents de l'Alliance française et de la Mission laïque française.

Nous appelons nos adhérents à agir auprès de leurs parlementaires, des élus locaux et des personnalités influentes qu'ils connaissent pour les presser de soutenir notre démarche.

La rédaction

Du côté de la Répression des fraudes

Les directions de la Répression des fraudes en province n'hésitent pas à intervenir dans le domaine de la langue française...

Ainsi, la direction de la Répression des fraudes du Finistère va sur le terrain.

Saisie par l'un des adhérents d'*Avenir de la langue française*, elle n'hésite pas à « rendre visite » aux contrevenants et à établir des procès-verbaux si le besoin apparaît certain.

Bien que plus diffuses en province, et moins visibles qu'à Paris, les atteintes à la loi du 4 août 1994 sont une réalité.

À Brest ou à Quimper, bonnes villes provinciales, salons de coiffure et hypermarchés méconnaissent l'emploi du français pour opter en faveur d'emprunts non traduits émanant d'un idiome surreprésenté dans le domaine de la vie commerciale.

Des interventions ont été effectuées sur place. Malheureusement, celles-ci demeurent isolées, et le manque d'adhérents associatifs ne permet pas d'établir suffisamment de relevés d'infractions.

Même si tout constat d'infraction doit être envoyé préalablement par l'adhérent à l'association *Le Droit de comprendre*, il ne faut pas méconnaître l'importance de toute relation personnalisée d'un adhérent avec la direction départementale de la Répression des fraudes.

Ce type de relation permet de régler des « litiges » à l'amiable, sans recourir nécessairement à la voie contentieuse.

Ces interventions ne peuvent se faire que grâce à l'existence d'un réseau de sympathisants sur le terrain et grâce à la bonne volonté des fonctionnaires assermentés.

En Haute-Savoie, deux années de suite, les fonctionnaires — sur requête d'un adhérent — sont intervenus auprès de commerces méconnaissant les dispositions de la loi du 4 août 1994 dans les stations de sports d'hiver.

Ces exemples ponctuels démontrent la réelle bonne volonté des fonctionnaires de la direction de la Répression des fraudes, et surtout la nécessité d'agir concrètement sur le terrain avec eux.

À ce titre, les limiers de la Répression des fraudes du Finistère demandent le renforcement de la loi du 4 août 1994 par la voie d'un amendement, afin d'aboutir à une loi proche du modèle québécois.

Puissent-ils être entendus !

Lionel Cudennec

NDLR : Puissent nos membres multiplier ces contacts et démarches ! Puissent-ils aussi nous envoyer des relevés de faits dûment remplis ! Le modèle en est à nouveau joint. Il sont invités à le reproduire et à le diffuser dans leurs divers milieux.

Assemblée parlementaire de la Francophonie

M. François Weiss, adhérent d'ALF, a transmis au secrétariat de l'association un extrait des *Dernières Nouvelles d'Alsace* en date du 16 janvier 2003, relatif à une importante réunion concernant les relations francophones, réunion qui s'est tenue dans la capitale alsacienne.

L'assemblée parlementaire de la Francophonie s'est réunie à Strasbourg en janvier 2003.

Celle-ci regroupe 62 pays et cinq continents.

Cette association a adopté une déclaration reconnaissant la nécessité de défendre le français, et ensuite la diversité linguistique, au sein de l'Union européenne.

L'assemblée, réunie deux jours, a condamné un monolinguisme dont les effets pernicieux visent, à travers l'expression d'une langue unique, à adopter une pensée unique.

En conclusion, l'assemblée parlementaire de la Francophonie a requis la mise au point d'une convention sur l'avenir de l'Europe qui intégrerait explicitement des dispositions relatives au pluralisme linguistique.

Interrogée, la présidente de cette assemblée, la Québécoise M^{me} Louise Harel, a pu expliquer ses préoccupations ainsi que ses désirs quant à la protection du français :

« Le français, dit-elle, est maintenu à travers les textes dans les institutions européennes mais demeure une préoccupation aux Amériques où une nouvelle zone de libre-échange se met en place.

[...] L'usage du français est devenu du militantisme en Europe car, maintenant, dans toute réunion, si une personnalité ne parle pas la langue commune en usage, le groupe se met à l'« anglais », cette tentative de la langue supranationale unique allant contre la diversité linguistique au sein de l'Europe.

[...] La diversité linguistique a un coût mais ce coût serait encore plus grand si une population ne pouvait parler sa langue.

[...] Le Québec a une tradition civiliste qui perdure depuis 1760, mais demeure contraint de se soumettre aux impératifs du « bilinguisme » dans certains cas.

[...] La langue française s'applique au Québec, mais la Cour suprême a imposé l'utilisation de la langue française dans certains domaines tels que l'étiquetage avec une double traduction nécessaire.

[...] Le système juridique français est confronté au système anglo-saxon car il admet que la loi doit aller à la pratique, le droit anglo-saxon ayant, lui, pour finalité de codifier la pratique. »

Ces rapports entre langues différentes renforcent l'idée selon laquelle le combat pour la diversité linguistique est un combat d'avant-garde.

Le message de M^{me} Harel n'est rien d'autre que le message de tous les francophones.

L. C.

Au ministère de l'Intérieur

La circulaire du Premier ministre du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française dans les organismes d'État (disponible au secrétariat d'ALF ou sur notre site <http://www.avenirlanguefrancaise.org> en consultant le bulletin n° 19) a été suivie d'effet au ministère de l'Intérieur où M. Sarkozy a rédigé une circulaire d'application.

Il nous reste à espérer que sera créée au ministère de l'Intérieur une commission de terminologie qui aurait dû être créée depuis longtemps et qui n'a toujours pas vu le jour.

Cette circulaire risque de rester mort-née si la commission de terminologie n'exerce pas son activité normalement, ceci en vue du dépistage des différents néologismes.

Affaire à suivre...

L. C.

Bon anniversaire

Retenez bien ces mots. Comme tant d'autres, ceux-ci disparaissent de notre vocabulaire.

Bon anniversaire est en passe d'être remplacé quasi systématiquement par un bizarre « api beursdê touillou ».

On ne se souhaite plus « bon anniversaire » ! On ne chante plus devant le gâteau d'anniversaire commémoratif : bon anniversaire, nos vœux les plus sincères, que ces quelques fleurs vous apportent le bonheur... Et si, par hasard, on chante « bon anniversaire », c'est sur l'air du « api beursdê touillou ».

Changeons d'air !

Il faut absolument être plus vigilant. Ce qui vaut pour notre chant d'anniversaire vaut aussi pour bien des expressions et mots qui s'insinuent on ne sait trop comment dans notre parler.

C'est bien connu : un mot en amène un autre...

Guillen Deschamps

Association internationale des maires francophones

« Décentralisation : quelles incidences pour les collectivités territoriales ? »

Le thème du colloque 2003 de l'*Association internationale des maires francophones* (AIMF) a rassemblé à Phnom Penh les élu(e)s d'une centaine de villes francophones de 45 pays.

Le président de l'AIMF, M. Bertrand Delanoë, était au Cambodge du 11 au 13 mars 2003 avec M. Pierre Shapira, son adjoint chargé des relations internationales et de la francophonie.

Au cœur des débats : le partage des compétences entre les États et les villes. Des villes au rôle essentiel, à l'heure de la mondialisation, dont l'AIMF privilégie le développement durable à travers des actions concrètes comme le financement d'un service d'urgences dans un hôpital de Phnom Penh, inauguré à l'occasion de ce colloque.

Renseignements : www.aimf.asso.fr

Le courrier des lecteurs

Le métier des armes et la francophonie

En consacrant sa revue *Le casoar* de janvier 2003 à la cause de la francophonie, la Saint-Cyrienne vient d'apporter la preuve indéniable que rien de ce qui touche à la conservation du patrimoine linguistique ou des positions à défendre, si notre pays veut continuer à peser dans la marche du monde, ne pouvait laisser indifférents les militaires.

Comment pourrait-il en être autrement ? C'est l'Armée — et elle seule — qui a payé le prix humain d'une décolonisation réalisée dans la douleur, elle encore qui souffre de la désinvolture avec laquelle le pays a remercié ses frères d'armes pour le sang versé autrefois, elle enfin qui est encore aux premières loges — en Afrique noire, par exemple — lorsque sont mis en œuvre les accords de défense conclus dans le passé. Partant de ce constat, quelques présidents de grandes associations nationales d'anciens combattants se sont avisés de leur absence dans les cénacles où se forment les décisions, et que la qualité des rapports humains qu'ils ont su établir autrefois, la connaissance approfondie qu'ils ont des pays de l'espace francophone, pouvaient

leur mériter un meilleur sort que celui d'être des spectateurs tenus à l'écart dans des domaines où ils ont — à la limite — une ardente obligation de « suivi » ; motivation qui leur est apparue suffisamment importante pour qu'ils aillent à la « découverte » auprès des administrations concernées, un peu « étonnées » ! Ils ont reçu un accueil sympathique et poli des services du ministère de la Coopération, plus enthousiaste du côté de ceux du ministère des Anciens Combattants, plus immédiatement intéressé de la part du chef de service des Affaires francophones au MAE, qui aimerait bien les voir se constituer en association internationale militaire de la Francophonie, tout cela sans qu'il leur soit cependant clairement indiqué avec qui ils auraient à travailler, la réflexion n'en étant pas encore arrivée à ce stade... le sera-t-elle un jour ?

Ils viennent — pour l'heure — d'entrer en contact avec un sénateur représentant les Français de l'étranger, pensant, par ce canal, pouvoir à l'avenir établir des rapports plus faciles avec leurs homologues de l'étranger... Mais cette

quête du Graal à laquelle ils sont contraints les laisse insatisfaits : il y aurait plus de pragmatisme chez leurs interlocuteurs s'ils étaient des soldats anglo-saxons brûlant de servir l'Empire, et qui proposeraient leurs services !

L'avouerai-je aux amis francophones et français : il y a beaucoup plus de satisfaction à éprouver quand on est un soutier et qu'on se « collette » dans un 2^e sous-sol ingrat, avec des piles de livres à trier qu'on installe sur des palettes pour les acheminer (en faisant de la mendicité) vers les enfants de l'espace francophone, assoiffés de savoir, qui seront les diplomates de demain à l'ONU. Ce sont ces soutiers qui gagneront les batailles de la francophonie et non pas nos grandes administrations trop cloisonnées pour qu'en jaillisse l'impulsion qui mobiliserait l'Armée dans ses composantes, AC, réserves et active...

Ce constat vaut audit... un audit sans complaisance car : que de temps perdu depuis 1998, début de nos démarches !

Robert Seaumaire

Chef de Bataillon dans l'honorariat
LH - croix de guerre 39-45 - TOE - AFN

Un lecteur appelle au « boycottage »

Ne devrait-on pas réfléchir, du côté d'ALF, à une forme de boycottage systématique à l'encontre des entreprises, marques, commerces, services divers, qui usent et abusent (inconsidérément) d'une langue qui reste une langue étrangère. Cela pourrait, à titre d'exemple, s'appliquer aussi bien à la marque Méphisto (dont vous parlez dans le dernier numéro) qu'au *Monde* — *New York Times* du samedi —, à tel colloque qui se tient en anglais (en pleine Sorbonne...), ou encore au Forum des Halles où pratiquement toutes les enseignes sont en anglais... Vaste programme, dira-t-on.

Mais cela pourrait être développé progressivement. Ce serait un encouragement objectif pour ceux qui s'en tiennent à la langue française (que l'on pourrait, à l'inverse, recommander à nos adhérents et sympathisants). Cela n'empêcherait nullement que les relevés d'infractions continuent : il s'agit d'un moyen complémentaire. Et peut-être puissant, si l'on en juge par la réaction de ceux qui seraient concernés. L'essentiel serait surtout de le faire savoir en espérant que le mouvement s'amplifiera et donnera à réfléchir sérieusement aux tenants du tout-anglais.

M. Chédin

On nous cite, on vous incite !

Voici le regard des autres sur notre utilité : en l'occurrence celui de la Franche-Comté, dans le numéro 12 (été 2003) de la Dépêche de la Compagnie d'Artagnan et Planchet, très proche de notre lutte (BP 289, 75228 Paris Cedex 05). Nous les remercions de leur article et de l'autorisation qu'ils nous ont donnée de le reproduire.

Un geste qui peut sauver des vies !

Hier, un de nos amis, abonné, est passé très près de la crise cardiaque. Jugez de notre émotion ! Le malheureux, professeur à Marseille, nous a fait parvenir l'objet de son courroux : une superbe affiche annonçant « les 2 journées Louis-André Gérard-Varet ». Jusque-là, il n'y a pas de quoi s'émouvoir. Mais le hic, c'est qu'elle était entièrement rédigée... dans la belle langue de Shakespeare. Vous allez dire : elle était destinée aux touristes de passage, ou aux étudiants étrangers exclusivement anglophones, et une autre affiche en français était placardée à côté, ou au-dessus, ou au-dessous. Eh bien, pas du tout ! Monsieur le professeur se demandait s'il était utile de protester officiellement auprès du président de cette université. Ce serait un acte « citoyen » (*sic*). Bien venu, mais d'une efficacité incertaine.

Il faut savoir qu'il existe deux associations qui pourchassent ce genre de délit (car c'est un délit) : *Avenir de la langue française* et *Le Droit de comprendre*. Associations agréées par le ministère de la Culture et de la Communication, elles peuvent se porter partie civile dans les affaires contentieuses concernant les manquements à la loi du 4 août 1994 (loi Toubon). N'hésitez pas, vous pouvez participer au combat en établissant une fiche d'observation. Nos amis d'*Avenir de la langue française* vous enverront toutes les informations utiles.

Alors, plutôt que de risquer une crise cardiaque, faites le geste qui sauve ! Épargnez la vie d'un honnête Français ! Ne fulminez plus dans votre coin ! Vous pouvez demander à l'association son *Guide de l'usager* qui précise et commente la loi. Ils vous enverront des modèles de fiches d'observations à leur retourner.



Concours
International de
Recherches
Créatives et de
Créations



L'association *Croiser les savoirs pour faire savoir* organise le réseau du Concours international de recherches éducatives et de créations (CIREC-ICERC).

L'objectif de l'association est notamment de :

- motiver des pédagogues, enseignants, formateurs, élèves, étudiants, entreprises... à créer des *produits* didactiques, d'expression française, dédiés à l'enseignement initial, la formation professionnelle, l'information du grand public, le handicap et la santé... ;
- aider les pays francophones intéressés à mettre en place leurs concours didactiques dans des conditions favorables et en fonction de leurs particularités culturelles, économiques, scientifiques, techniques... et des besoins.

On entend par *produits* : des appareils, systèmes, multimédias, didacticiels, jeux pédagogiques...

Pour plus d'informations, afin de mettre en place un nouveau concours, ou de participer à l'un de ceux déjà connus, nous vous invitons à visiter les sites suivants :

www.cirec-icerc.org (concours), www.croiser-les-savoirs.org (association),

www.pedagogie.org (présentation des produits primés). Ce dernier est en cours d'installation.

Renseignements téléphoniques : 33 (0)6 80 88 84 84 courriel : contact@cirec-icerc.org

Ouvrages récents sur la langue française et la Francophonie, lectures recommandées :

- *Conflits actuels* n° 11 (revue universitaire semestrielle d'études politiques), printemps-été 2003 : plusieurs articles *Pour la langue française*, notamment d'Andrei Makine, Jacqueline de Romilly, Christian Combas, Alain Bentolila, Jacques Rougeot, etc. ;

- *Devoir de vérité*, du général Pierre-Marie Gallois, éditions du Cerf, Paris, 2003.

Courrier adressé par M. Philippe Bergot à M. Jean-Marie Colombani, directeur de la publication du journal *Le Monde*.

Paris, le 1er juillet 2003

Objet : supplément *New York Times*

Monsieur,

Enfin une bonne nouvelle dans le numéro 18171 du *Monde* ! « Suspension de la parution du supplément du *New York Times* jusqu'au 4 octobre 2003. »

Cette suspension de provisoire peut devenir définitive, si la négociation sur l'incorporation d'un supplément du *Monde* en langue française dans le *New York Times* aux États-Unis cet été ne peut aboutir !

Sachez que le rôle et le véritable marché du *Monde* est celui de la promotion de la langue française !

N'abdiquez pas et imposez l'incorporation d'un supplément hebdomadaire du *Monde* en VO dans le *New York Times* en contre partie du service que vous leur rendez en France.

La réponse d'Alain Minc évoquant le fait que l'espagnol est une langue disposant de plus de locuteurs aux États-Unis est une erreur ! Les hispanophones ne lisent pas le NYT dans leur grande majorité !

Le Monde est en train de creuser sa propre tombe, car l'*International Herald Tribune* (dont je suis lecteur avec plaisir), propriété à 100 % du *New York Times* depuis peu de temps, adoptera probablement le titre de son propriétaire à la rentrée.

L'espoir d'accueillir de la publicité sur ce supplément du NYT en France est un leurre !

En revanche les grands annonceurs français... suivront probablement la diffusion du supplément du *Monde* aux États-Unis.

Il est encore temps de réagir et de l'imposer.

Sinon *Le Monde* n'existera plus d'ici à 20 ans.

Ne soyez pas pleutre, ni boutiquier.

La langue française mérite l'action du *Monde* au niveau des six milliards d'habitants de la planète, et des cent dix millions de ses locuteurs.

C'est un combat qui valorisera *Le Monde* et fera oublier l'influence du livre de Péan et Cohen, bien au delà des dépôts d'assignations en justice.

C'est une diffusion qui permettra au *New York Times* de se réaffirmer après le licenciement de Jayson Blair et les démissions d'Howell Haines et Gérard Boyd.

Alors, allez-y et gagnez !

N'évoquez pas le coût !

Des fonds pourront être recueillis quand vous emporterez cette décision.

Merci pour le combat que vous allez entreprendre.

Bien à vous.

Philippe Bergot

L'actualité de nos partenaires

***Hermon / Heine* - un Cabaret classique**

Texte de Heinrich Heine, sur une idée de Michel Hermon, artiste lyrique

Michel Hermon, mis en scène par Jean-Claude Feugnet, nous initie au grand poète allemand de la première moitié du XIX^e siècle, Heinrich Heine, l'auteur de la très populaire Lorelei. Ce Cabaret classique évoque, sous forme de tableaux, la personnalité d'un poète engagé, sarcastique et décalé qui a toujours manié la politique, l'humour, l'amour, l'ironie et la vie sous toutes ses formes, avec un grand sens du second degré.

Musiques de **Franz Schubert, Robert Schumann, Johannes Brahms et Hugo Wolf**

Conception et mise en scène **Jean-Claude Feugnet**

Sur une idée de **Michel Hermon**

Direction musicale et piano **Carine Zarifian**

Du 10 octobre au dimanche 2 novembre 2003

Les vendredis à 21 h, samedis à 19 h, dimanches à 17 h – Grande salle
Rencontre avec Michel Hermon le samedi 25 octobre après le spectacle.

Tarif unique membre ALF : 17 €

Sur réservation au **01 44 54 53 00** du mardi au samedi de 14 h à 18 h
(en précisant que vous êtes membre d'ALF).

La Maison de la Poésie, c'est aussi :

Poésie 2003 (n° 98) « La Roumanie, territoire d'Orphée »

Présentation **Mardi 30 septembre à 20 h** - Entrée libre

Nuit blanche - samedi 4 octobre de 21 h à... l'aube :

Jean-Pierre Kalfon, Sapho, Brigitte Fossey, Dominique Reymond, Sabeline Amaury, Michel de Maulne, Bérengère d'Autun, Jacques Darras, André Velter, Dominique Sampiero, François Marthouret, Jean Ristat et bien d'autres liront, ***Le Paysan de Paris*** de **Louis Aragon...** - Entrée libre

Lecture d'***Exercices de style*** de **Raymond Queneau** par Jean-Claude Dreyfus dans le cadre de **Lire en fête, le 18 octobre à 21 h** - Entrée libre

Les personnes désirant recevoir le programme de la saison peuvent le demander à :

Maison de la Poésie
Passage Molière
157, rue Saint-Martin, 75003 Paris
www.maisondelapoesie-moliere.com

Nous remercions la Maison de la Poésie pour sa collaboration bienveillante.

Lauriane Albrecht

La vie de l'association

**Nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire d'ALF aura lieu :
Le samedi 17 janvier 2003 de 14 heures à 19 heures
Et sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire.**

**Un don ou un legs testamentaire à *Avenir de la langue française*
assurera la poursuite de notre combat !**

**Vous pouvez aussi vous acquitter plus facilement de vos cotisations futures en
autorisant un prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal.**

Avenir de la langue française

M. Mme Mlle.....Prénom.....
Adresse.....Téléphone domicile/bureau.....
Courriel.....
Date de naissance.....Profession ou ancienne profession.....

Oui, j'adhère à l'association *Avenir de la langue française* et je verse ma cotisation de : 15 € (étudiant) 40 € (membre bienfaiteur)
 30 € (membre actif) 45 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

- Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres
 Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés

Fait le à

Signature :

Avenir de la langue française

34 bis, rue de Picpus, 75012 PARIS

Téléphone : 01 43 40 16 51 Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirf@wanadoo.fr www.avenirlanguefrancaise.org www.voxlatina.com

Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...

Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !

Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon¹, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste².

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « fiches d'observation » doivent être remplies de manière très minutieuse, sans quoi elles ne seraient pas utilisables. Elles doivent :

- > être précisément **datées** ;
- > comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- > mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- > être accompagnées d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association *Le Droit de comprendre*, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'utilisateur*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.
2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : Prénom : Association (sigle) :

Adresse :

CP : Ville : Téléphone :

DATE DE L'OBSERVATION :

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.)

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage) :

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR :

COMMENTAIRES :

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du *Droit de comprendre* ? **Oui** **Non** (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou *Le Droit de comprendre* à notre adresse commune :

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

⇒ Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une direction départementale de la Répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.